



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20230403-2023AVRDEL24-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 28 mars 2023
Séance du Conseil Municipal : 3 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire, hormis pour la délibération 4 sous la présidence de M. Luc SOULARD.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN- Christophe VERONNEAU- Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY– Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusée : Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 32
30 à la délibération 4
Nombre de conseillers votants : 33
31 à la délibération 4
32 à la délibération 26

Secrétaire de séance : Christophe VERONNEAU

24- CESSION D'UN TERRAIN ENHERBÉ SIS RUE DENIS PAPIN AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

La Communauté de Communes du Pays des Herbiers a fait part de son souhait d'acquisition d'une parcelle située en zone économique, rue Denis Papin et cadastrée section AS numéro 103 d'une surface globale de 1101 m².

Il s'agit actuellement d'une parcelle enherbée attenante aux ateliers relais de la ville.

Cette cession s'inscrit dans le cadre d'un futur projet d'implantation d'une entreprise. A cet effet, la Communauté de Communes du Pays des Herbiers revendra la parcelle au porteur de projet dès lors qu'elle en sera propriétaire.

Cette transaction est proposé au prix de 10 €/m² soit la somme globale de 11 010 €, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette cession.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2023,

Vu l'avis du service du Domaine du 06 mars 2023 ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 21 mars 2023,

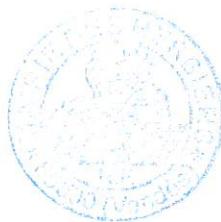
Considérant que cette cession permettra à un porteur de projets de s'installer aux Herbiers,

Vu le rapport de Maryvonne GUERIN,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de céder à la Communauté de Communes du Pays des Herbiers la parcelle communale cadastrée section AS numéro 103 d'une contenance globale de 1 101 m² au prix de 10 €/m² soit la somme globale de 11 010 €, en sus les frais de notaire à la charge de l'acquéreur,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que la recette sera imputée au compte 775 du budget principal.

Christophe VERONNEAU
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

Transmis en Préfecture le : 11 AVR. 2023
Publié électroniquement le : 11 AVR. 2023